



Relevé de décision du conseil municipal du 12 novembre 2019

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n°2019064 : Donner une aide à l'association FNACA

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une aide financière à l'Association d'Ancien d'Algérie, la FNACA.
Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à verser 500 euros à l'association FNACA.

Délibération n°2019065 : Donner une aide à l'association grenobloise pour le développement d'études et de recherches en médecine infantile

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une aide financière à l'association grenobloise pour le développement d'études et de recherches en médecine infantile

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à verser 500 euros à l'association grenobloise pour le développement d'études et de recherches en médecine infantile

Délibération n°2019066 : Donner une aide au collège Béatrice de Savoie

Suite à au courrier du collège Béatrice de Savoie sollicitant la commune pour lui octroyer une dotation,
Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal, de verser la somme de 313,92€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte que Mme le Maire verse une dotation de 313,92 euros au Collège Béatrice de Savoie.

Délibération n°2019067 : DM 2 du BP Principal

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	16	165	16		Dépôts et cautionnements reçus	500,00
						Total	500,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2117	111		Bois et forêts	-500,00
						Total	-500,00 €

Délibération n°2019068 : Achat de parcelles de forêt

Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'acheter les parcelles A650 et A649 contigües à la forêt communale à Mme DUMAZ Colette propriétaire pour un montant de 2 500 €.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à acheter les parcelles A650 et A649 et de signer l'acte notarié de cet achat conclu entre Mme DUMAZ Colette propriétaire de ce bien et la commune acquéreur pour un montant de 2 500 euros.

Délibération n° 2019069 : Transfert de la trésorerie de Les Echelles

Madame Evelyne LABRUDE, maire de La Bauche,

Rappelle le projet de réorganisation des services des finances publiques engagés par la DDFIP de la Savoie aboutissant pour le territoire

- A la fermeture de la trésorerie de Les Echelles
- A la dissociation des fonctions de gestion financières et de conseil auprès de collectivités locales
- A la mise en place d'un accueil de proximité pour les usagers à l'intérieur d'une Maison France Service.

La fonction de gestion comptable serait ainsi délocalisée dans la ville de Voiron

Entendu l'exposé de Mme le maire le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Rappelle qu'aujourd'hui avec la trésorerie de Les Echelles nous disposons d'un service, qui, malgré des effectifs réduits, remplit
 - la double tâche de suivi des finances communales en liaison avec le secrétariat,
 - et de conseils aux collectivités
- Le déplacement de ce service ne peut être envisagé à 30 voire 50 minutes de déplacement en moyenne, sans engager des coûts pour notre commune, et une importante perte de temps, dans les trajets.
- D'autre part, le « service conseils » par un cadre de la DDFIP, dont il est envisagé un bureau implanté à la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse, ne pourrait répondre à plein temps aux besoins ponctuels.
Cette personne se retrouvant le reste du temps à Voiron, serait-elle disponible au quotidien pour notre Secrétariat ?
- Les maisons MFS de proximité ne pourront pas donner à nos Concitoyens des informations sur des sujets fiscaux difficiles, et dans beaucoup de cas se contenteront de renvoyer ceux-ci auprès de services spécialisés, aux risques d'un fort mécontentement.
- La réorganisation devrait tenir compte en priorité des critères de proximité tant pour nos collectivités que pour nos habitants. Notre territoire sur deux départements a su s'organiser avec la création de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- Le centre des impôts fonciers transféré à ST Jean de Maurienne va encore aggraver la situation de la fiscalité locale.
- **La Commune de La Bauche, regrette la fermeture de la trésorerie de Les Echelles et demande le transfert de celle-ci à Pont De Beauvoisin Savoie.**

Délibération n° 2019070 : Devis de l'entreprise DSM concernant la micro-crèche

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis de la société DSM pour un montant HT de 12 472,50 €.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise DSM précité

Délibération n° 2019071 : Devis de l'entreprise CES Cuisine Equipement Service concernant la micro-crèche

Madame le maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer le devis de la société CES pour un montant HT de 17 786.99 €.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire, à signer le devis de l'entreprise CES précité

Délibération n° 2019072 : Convention de partenariat pour le spectacle de Noël 2019

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention sur l'organisation d'un spectacle de fin d'année 2019 dont le coût à charge pour la commune est de 650 euros. Ce spectacle aura lieu dans la salle des fêtes le lundi 30 décembre 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le coût du spectacle

Autorise Madame le Maire à signer la convention

Fait à La Bauche, le 18/11/2019

et affiché le 18/11/2019

Le Maire,
Evelyne LABRUDE